

Conseil de Communauté

Délibération n°892021

Vendredi 2 juillet 2021 – 17h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-et-un et le 2 juillet à 17 heures et 30 minutes, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle René Valette de Saint-Just, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, MM. Laurent GRASSET, Nouredine BENIATTOU, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Hervé DIEULEFES, Mme. Véronique MICHEL représentée par Nouredine BENIATTOU, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Stéphane DALLE, M. Michel GALKA représenté par Paulette GOUGEON, M. Michel CRECHET représenté par Pierre SOUJOL, Mme Sylvie THOMAS représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Annabelle DALLE représentée par Stéphane ALIBERT, M. Cyril BARBATO représenté par Danièle RAZIGADE, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE.

Absents excusés : M. Denis DEVRIENDT, Mmes Karine NADAL, Nouria DERDOUR et Mme Cécile VASSE.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES.

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°2

Madame Isabelle De Montgolfier, Vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2021 du budget principal de la communauté de communes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2041582/831 Subvention investissement EPTB Vidourle	72 000,00	c/1321/8124 Subvention Ademe déchetteries	168 000,00
c/2182/112 Achat véhicule gardes champêtres	20 000,00	c/1641/01 Emprunts et dettes assimilées	-770 000,00
c/2118/90 Acquisitions foncières	-23 000,00	c/001/01 Résultat d'investissement reporté (dissolution SIATEO)	187 688,14
c/2051/112 Acquisition logiciel	1 000,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	575 000,00
c/271/0201 Acquisition titres immobilisés	2 000,00		
c/2183/0205 Acquisition copieurs	6 000,00		
c/2182/421 Acquisition bus des enfants	60 000,00		
c/2151/90 Travaux de voirie ZAE	8 000,00		
c/2188/01 Acquisition matériels divers	4 688,14		
c/2183/0205 Matériel informatique	7 000,00		
c/2313/0205 Travaux divers bâtiments	3 000,00		
TOTAL	160 688,14	TOTAL	160 688,14

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/65541/831 Participation fonctionnement EPTB Vidourle	-70 000,00	c/7788/5241 Remboursement sinistres aire d'accueil des gens du voyage	51 000,00
c/678/90 Dépenses exceptionnelles exonération loyers entreprises covid19	10 000,00	c/74124/01 Dotation d'intercommunalité	31 000,00
c/6188/90 Prestations de services	23 000,00	c/7331/01 Produit Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	130 000,00
c/6188/920 Campagne de soutien à la filière agricole	10 000,00	c/70388/812 Recettes reprise de bacs OM	10 000,00
c/023/01 Virement à l'investissement	575 000,00	c/73111/01 Produit des contributions directes	-297 000,00
		c/73112/01 Produit de la CVAE	22 000,00
		c/73113/01 Produit de la Tascom	31 000,00
		c/74833/01 Allocations compensatrices de fiscalité	525 000,00
		c/002/01 Résultat de fonctionnement reporté (dissolution SIATEO)	43 199,07
		c/7788/0205 Recettes exceptionnelles	1 800,93
TOTAL	548 000,00	TOTAL	548 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Madame la Vice-présidente** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 13/07/21 Publication du
--

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
 POUR EXTRAIT CONFORME


 Pierre SOUJOL
 Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
 152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex